

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITÉ DE FINANCE
Du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014**

1. MEMBRES DU COMITÉ

Membres

Lise Bastarache, présidente jusqu'en septembre 2013
Adélarde Cormier, à partir de novembre 2013
Caroline Haché, à partir de novembre 2013
Raymond Lanteigne, à partir de septembre 2013
Louis Léger, jusqu'en septembre 2013
André G. Richard, jusqu'en septembre 2013
Stéphane Robichaud, à partir de septembre 2013
Pauline Roy, jusqu'en septembre 2013
Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier

Personnes invitées

Paul Albert, vice-recteur (UMCE) jusqu'en juin 2013
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Jacques Paul Couturier, vice-recteur (UMCE) à partir de juillet 2013
Daniel Godbout, directeur du Service des finances
Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)
à partir de juillet 2013
Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice (UMCS)
Richard Saillant, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)
jusqu'en juin 2013

2. RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité de finance s'est réuni à huit reprises durant l'année 2013-2014, soit le 27 mai 2013, le 3 septembre 2013, le 30 septembre 2013, le 25 octobre 2013, le 14 novembre 2013, le 29 janvier 2014, le 10 février 2014 et le 24 mars 2014.

3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS

R : 03-CFI-130527

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des paramètres de l'entente de principe élaborée entre l'Employeur et l'Association des membres du personnel enseignant contractuel à temps partiel, dit "chargées et chargés de cours". »

3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS (suite)

R : 05-CFI-130527

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs qu'une marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant maximal total de 3 M\$, soit accordée pour financer les opérations courantes de l'Université de Moncton, sous forme d'avances au « taux de base commercial de la Fédération des caisses populaires acadiennes » majoré de -0,15 % l'an, et soit répartie comme suit :

- ▶ 1 000 000 \$ pour le Campus de Moncton
- ▶ 1 000 000 \$ pour le Campus d'Edmundston
- ▶ 1 000 000 \$ pour le Campus de Shippagan

étant entendu qu'il sera permis de réduire ou d'augmenter, si nécessaire, le niveau de la marge de crédit de chacun des trois campus à l'intérieur du montant maximal total autorisé de 3 M\$, en faisant parvenir à la Fédération des caisses populaires acadiennes Limitée une demande par courriel du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines. »

R : 02-CFI-130930

« Que le Comité de finance autorise un mandat de négociation à l'intérieur des grands paramètres exposés dans le document-cadre. »

R : 02-CFI-131025

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs le projet de construction d'un ajout de 25 400 pieds carrés au Pavillon Irène-Léger (Campus de Shippagan) dans le cadre d'un projet éducatif de cohabitation en collaboration avec le CCNB-PA étant entendu que ce projet de construction n'engendrera aucune charge financière supplémentaire au niveau de la construction et de l'entretien pour l'Université de Moncton. »

R : 04-CFI-131114

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs du budget – année financière 2014-2015 tels qu'ils ont été présentés. »

R : 05-CFI-131114

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs les tarifs de location pour l'année 2014-2015 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé Tarification des logements universitaires pour l'année 2014-2015. »

3. LE COMITÉ A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES LORS DE CES RÉUNIONS (suite)

R : 06-CFI-131114

« Que le Comité de finance donne le mandat au vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines de procéder à l'examen des échelles salariales pour les cadres supérieurs de l'Université ainsi que pour les doyennes et les doyens et autres cadres dans le secteur administratifs. »

R : 01-CFI-140128

« Que le Comité de finance accepte une augmentation salariale de 1,5 % pour les membres du personnel non-enseignant du Campus d'Edmundston et que celle-ci soit rétroactive au 1er juillet 2013. »

R : 04-CFI-140210

« Que, dans la préparation annuelle des tableaux des dépenses des trois campus, la ventilation budgétaire des postes de dépenses intitulées « Administration », « Services aux étudiantes et aux étudiants » et « Direction générale des relations universitaires » soit semblable à celle utilisée pendant l'année 2006-2007. »

R : 03-CFI-140324

« Le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption du budget 2014-2015 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »

R : 04-CFI-140324

« Que le Comité de finance accepte que les niveaux d'augmentation des salaires du personnel non syndiqué, au Campus d'Edmundston, soient adoptés à même l'adoption du budget annuel du Campus d'Edmundston. »

4. LE COMITÉ A ÉGALEMENT DISCUTÉ DES POINTS SUIVANTS

- Mandats de négociation
- L'état d'avancement des projets d'infrastructure
- Négociations collectives
- Négociations avec la province du Nouveau-Brunswick (MOU)
- Statistiques d'inscription
- Analyse des écarts entre le budget 2012-2013 adopté et le résultat réel
- Projections au 30 avril 2014

Préparé par le Secrétariat général
Août 2014